



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON Séance du 23 juin 2022

Délibération du CA n°2022/15

Objet : concession de logement de fonction

Document(s) joint(s): néant

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon ;

## Exposé des motifs :

Conformément à l'article R 2124-76 du Code général de la propriété des personnes publiques, les concessions de logement dans les immeubles appartenant aux établissements publics de l'État sont accordées par l'organe compétent de l'établissement.

## Article unique:

Le Conseil d'administration du Crous de Lyon adopte les propositions de modification des concessions de logements de fonction désignées ci-dessous :

U.G. / Pavillon	Ancien Occupant	FIN	MOTIF	Nouvel Occupant	FONCTION	DEBUT
Résidence Tréfilerie	VACANT			M. BRAHIMI Bachir	Agent de maintenance	17/03/2022

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA: 28

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Quorum atteint : Oui

Nombre de voix favorables : 22 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions: 0

2 9 JUIN 2022

Fait à Lyon, le

Le Président du Conseil d'administration, Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'innovation de la région académique Auvergne Rhône-

Alpes

Gabriele FIONI

Crous de Lyon 59, rue de la Madeleine 69007 Lyon www.crous-lyon.fr